

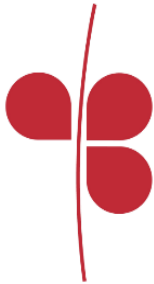
Département du
NORD

Arrondissement de
DOUAI

Canton d'ANICHE

Délibération N°2023-12-73

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal de la Commune de DECHY



Le **vingt-deux décembre deux mille vingt-trois** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de DECHY s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Jean-Michel SZATNY** à la suite d'une convocation régulière envoyée le 14 décembre 2023, laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Etaient présents : Mesdames, Messieurs : Jean-Michel SZATNY, Estelle MOUY, Donatien DUCATILLION, Thérèse PARISSAUX- VITALI, Paul-Noël LEFEBVRE, Monique PASTORET, Stéphane SALAH, Patricia DELCOURT-DELEAU, Didier LECOMTE, Corinne TABAKA- DAUBRICOURT, Cindy DE RYCKE, Jean-Marc DUCATILLION, Marie-France ROGER, Hugues WARUSFEL, Didier FULGEROT, Christophe CAUMONT, Catherine LEFEBVRE, Charles VAILLANT, Laëtitia TAILLE-BIJI, Gilles TUROTTE, Saïd NACER, Séverine DERUDAS, Laurent VINCENT,

Etaient représenté(e)s : Monsieur Mohamed IDRAHOU (procuration donnée à Monsieur Jean-Michel SZATNY), Monsieur Eric HALLERS (procuration donnée à Monsieur Didier LECOMTE), Madame Christelle POULAIN (procuration donnée à Madame Thérèse PARISSAUX-VITALI), Madame Cindy MERY (procuration donnée à Madame Estelle MOUY), Monsieur Abdelaziz GUERTIT (procuration donnée à Monsieur Saïd NACER), Monsieur Philippe MAUPIN (procuration donnée à Monsieur Donatien DUCATILLION),

Secrétaire de séance : Madame Marie-France ROGER

Reversement de la subvention de l'Association « Karaté Club Dechynois » à la Commune

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération en date du 12 avril 2023, le Conseil Municipal a voté le versement des subventions aux associations, dont 811€ au Club « Karaté Club Dechynois ».

Il explique que suite au décès du président de l'association, il n'y a pas de reprenneur de la fonction. De ce fait, l'association va être dissoute.

La trésorerie de l'Association a informé Monsieur le Maire que le montant de la subvention versée par la commune n'a pas été utilisé. Elle a donc remis un chèque de 811€ correspondant au montant de la subvention que la commune avait versé.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir lui donner l'autorisation d'encaisser le chèque.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer,

**Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité**

DONNE l'autorisation à Monsieur le Maire d'encaisser le chèque remis par la trésorière de l'Association « Karaté club Dechynois » d'un montant de 811€.

**Fait et délibéré en séance
Pour extrait conforme
Le Maire**

**Télétransmis le 28 décembre 2023
Publié sur le site de la ville le 28 décembre 2023**